

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS,
DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

SERVICE DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL FONCTIONNAIRE



Service-Ethics-Performance

MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE
AND ADMINISTRATIVE REFORM

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF PERSONNEL,
SALARIES AND PENSIONS

PERSONNEL SERVICE

ESTABLISHED PERSONNEL BUREAU

002271
DECISION N° _____ /D/MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF
Portant affectation de personnels.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 000204/MINFOPRA du 04 février 2021 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Brevet de l'ENAM aux élèves du Cycle "B" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2018-2020 ;
Vu l'arrêté n° 000205/MINFOPRA du 04 février 2021 fixant les résultats de fin de formation et portant attribution du Diplôme de l'ENAM aux élèves du Cycle "A" de la Division Administrative de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Promotion 2018-2020 ;
considérant les besoins en ressources humaines des départements ministériels,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Les personnels dont les noms suivent, titulaires du Diplôme ou du Brevet de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature, Section : **Administration du Travail**, Promotion **2018-2020**, précédemment en service au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, sont, à compter de la date de signature de la présente décision, affectés au **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale**.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	SECTIONS
1	AKOUAYE MURIEL	U-105796	ATA
2	BOLO ANASTASIE PATRICENNE FLEUR	A-105863	
3	EKANE MESINZE RITA, épouse ALOBWEDE	E-105898	
4	NDJALLO DENIS JOCELYN	N-106074	
5	NTYO'O ESSO JUSTINE FLORE	B-106140	
6	TAITI CHRISTINE, épouse SANDA	Y-106196	
7	TCHUENWA INGRID GAELLE	Z-106207	
8	YEUMTCHOP NKOUEKOU PATRICK	B-106226	
9	ABONDO MESSOA VIVIANE CORINNE	K-105779	
10	ADJAYENG CHRISTELLE GAELLE	C-105785	
11	FEUMBA NGASSAM KEVIN VIRGILE	I-105933	
12	MENOUA MARIE CRESCENCE	Z-106027	

13	NGAH TSANGA AUGUSTINE STEPHANIE IREINE	P-106092	ATB
14	NGAMY TANGMO LOUIS-ARTHUR	X-106095	
15	NGUI KUETE CLARISSE	Z-106112	
16	TENGKEU ERIC OSCAR	J-106209	
17	YATSING NDJANGA ROSINE	R-035848	

Article 2.- Les soldes et accessoires de solde des intéressés seront imputés au budget du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.

Article 3.- La présente décision sera communiquée et publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINFOPRA/SG/DAG/SDPSP/SP/BPF ;
- MINFOPRA/SG/DRPCE ;
- MINFOPRA/SG/DGC ;
- MINTSS/SG/DAG ;
- MINFI/BUDGET/TRESOR/DDPP ;
- INTERESSES/DOSSIERS ;
- CHRONO/ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.

Yaoundé, le

06 OCT 2021



Joseph LE